



Commune de Vohindava  
Madagascar

## Sommaire

Page 2 :

- Décisions municipales
- Droits et devoirs

Page 3 :

- Inscriptions scolaires
- Carte d'identité valable 15 ans

Page 4 :

- Où sortir ?



## Info Sciez Février 2014

« Info Sciez »

Mairie de Sciez

Directeur de la publication :

Jean-Luc Bidal

Adjoint à la Communication :

Hubert Demolis

Commission Information

et Communication :

Président Richard Réale

Courriels : [com@ville-sciez.fr](mailto:com@ville-sciez.fr)

## Editorial

### Aide aux écoliers de Vohindava : un bilan remarquable !

Rarement coopération entre communes française et malgache aura été aussi efficace. Sciez et sa « jumelle » rurale de Vohindava, 12 000 habitants, dans la brousse de Madagascar, ont réussi ensemble leur partenariat.

En trois ans seulement, les projets sont devenus réalisations, malgré 9 000 km séparant la rive du Léman et la Côte Est de la Grande Ile. Et malgré les réelles difficultés, notamment de communication routière.

Aujourd'hui, l'amitié bâtie entre nos deux populations est aussi solide que les murs des neuf salles de classe que nous avons (re)construites sur la terre rouge de l'Ile.

Avec des moyens volontairement compressés - 10 000 € annuels - mais avec un grand supplément d'âme, les Sciézois ont apporté aux enfants malgaches un toit pour leurs études, des bureaux, des cahiers et des livres, soutenant ainsi le sacerdoce de maîtres et d'élus locaux dépourvus de moyens.

L'Education est un pas vers la Liberté et la qualité de notre avenir mutuel en dépend. C'est pour cette raison que la population sciézoise s'est mobilisée, apportant un soutien remarquable à l'association *Léman horizon Madagascar* qui intervient sur le terrain, appuyée sur les compétences techniques de l'ONG *Afdi* solidement implantée à Manakara.

Notre action a fait boue de neige et d'autres réseaux nous ont suivis, le Rotary lançant dans notre sillage un programme de 50 000 € pour irriguer les rizières, augmenter la récolte et lutter contre la faim.

En brousse, 4 enfants sur 10 vont à l'école. Leurs bras sont vitaux dans le combat pour la ration quotidienne, et cette nécessité barre le chemin de la scolarité.

La faim, trois mois par an en période de « soudure » (l'entre-deux récoltes), retient les enfants affaiblis loin du tableau noir.

C'est pour cela qu'une action d'initiation au maraichage, capable d'alimenter des « cantines » scolaires, pourrait être conduite par Sciez dans les mois à venir.

A condition que les Sciézois et leurs élus, qui viennent de permettre la scolarisation de 450 enfants et de participer à l'ouverture d'une miellerie à Manakara, poursuivent dans cette voie fraternelle et gardent la main tendue.

**Richard REALE**

Conseiller municipal

Commission coopération décentralisée

## Décisions municipales

Lors de sa séance publique du 18 décembre 2013, le conseil municipal a notamment pris les décisions suivantes :

### - Office de Tourisme - Approbation du budget primitif 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Huvenne Bernard et Requet Michel) approuve le budget primitif 2014 de l'Office de Tourisme, et autorise versement d'un acompte de 20 000 € dès janvier 2014.

### - Centre technique municipal - avenant N°1 au marché de travaux

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à passer et signer avenant N°1, pour les lots N°6-7-8 et 9 et pour un montant global supplémentaire de 5 672 € HT.

Lot N°6 : PORTES SECTIONNELLES – VILLEGAS, Objet : Fourniture et pose d'une porte sectionnelle supplémentaire. Montant HT : + 3 700 €

Lot N°7 : PLATRERIE PEINTURE – PITTET, Objet : Travaux non réalisés suite aux modifications apportées à l'ouvrage. Montant HT : - 4 532.92 €

Lot N°8 : MENUISERIES BOIS – CONSTANTIN SARL, Objet : Plus-value sur porte coulissante. Montant HT : + 233 €

Lot N°9 : PLOMBERIE CHAUFFAGE – AQUATAIR, Objet : Réalisation d'alimentation séparée eau-électricité-air comprimé par travée. Montant HT : + 6 272.49 €.

### - Acquisitions foncières – Aménagement de l'entrée ouest de SCIEZ

Le conseil Municipal, à l'unanimité moins six voix contre (Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel) donne son accord pour acquérir les parcelles désignées ci-dessous pour un total de 6538 €.

Le conseil donne son accord pour le versement de l'indemnité de 6.000 € à l'OPAC Haute-Savoie pour les parcelles AN260-295 296 : Marais de Niva Sud ; 116 , route de Bordignin ; 68, route de Bordignin ; 411 , route d'Excenevex ; Lieudit Grands Crêts et route de Bordignin

### - Vente de terrain du domaine privé de la commune : parcelle BE9 « Sciez »

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Bidal Claude et Vuattoux Georgette) confirme la vente de ladite parcelle BE 9 pour 26a 96ca, au prix de 75 €/m<sup>2</sup>, soit 202 200 €

### - Convention en faveur du développement de la lecture pour les personnes isolées du Bas-Chablais

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à passer et signer la convention avec le CIAS et Savoie-Biblio. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bas-Chablais agit en faveur de la lecture pour les personnes isolées du Bas-Chablais, dans le cadre d'une action intitulée « Livres et nous : rencontre et lecture dans le Bas-Chablais »

### - Motion du conseil municipal visant au maintien du SIDISST

Les services préfectoraux ayant en projet de mettre fin au SIDISST, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Huvenne Bernard) vote une mention visant au maintien du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon.

**Le compte rendu intégral et officiel de la réunion du conseil municipal est affiché dans le hall de la mairie et peut être consulté sur le site internet [www.ville-de-sciez.com](http://www.ville-de-sciez.com) .**

## Entretien des fossés situés sur des propriétés privées et responsabilité des propriétaires riverains :

Suite aux importantes précipitations de ces derniers mois, il convient de rappeler que les propriétaires riverains d'un fossé situé **sur le domaine privé**, ont l'obligation d'en assurer son entretien.

Cet entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique (élagage, débroussaillage, enlèvement des matériaux divers y compris feuillages, tontes de gazon, tailles des arbres, etc.).

***L'article 640 du Code Civil précise que les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.***

***Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.***



## Le déneigement des propriétés en limite du domaine publique :

Après la pluie, c'est la neige qui va créer de nouveaux problèmes routiers et il est nécessaire de rappeler certaines règles concernant le déneigement, entre le domaine public et le domaine privé.

**L'arrêté du 22 février 2013 précise que « les riverains de la voie publique, commerces compris, devront participer au déneigement et retirer ou faire retirer la neige chacun au droit de sa façade ou de son terrain sur toute sa longueur et sur une largeur égale à celle d'un trottoir » et « La neige devra être stockée dans un endroit qui ne gênera pas les usagers ».**

(Les personnes, qui pour des raisons de santé ne peuvent assurer ce déneigement, sont priées de se faire connaître en Mairie.)

Nous sommes tous conscients des problèmes écologiques provoqués par le salage des voies publiques, surtout dans une commune où toutes les eaux de ruissellement finissent dans le lac. Il est de notre devoir d'éviter un salage intempestif et les services techniques ont pour mission, comme c'est le cas pour de nombreuses communes du Chablais, d'éviter le salage intempestif des voies communales.

**Un bon équipement pneumatique de vos véhicules** vous permettra de rejoindre les routes départementales **et un peu de patience** vous permettra d'attendre le passage des engins de la voirie qui je tiens à le rappeler, représente 45 km de route à déneiger pour votre sécurité et cela jusqu'à 4 fois par jour selon les chutes de neige (une mission qui débute vers 4 heures du matin).

## Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2011 ou pour les nouveaux arrivants débuteront le 17 février 2014.

### 1<sup>ère</sup> étape :

Se rendre à la Mairie, Service Population, avec le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile pour l'inscription et l'affectation de l'école. Mairie : 04 50 72 60 09.

### 2<sup>ème</sup> étape :

Prendre rendez-vous avec l'école de secteur.

Madame FIGAROLI, directrice de l'école des Buclines : 04 50 72 30 22.

Monsieur BLONDELLE, directeur de l'école des Crêts : 04 50 72 61 58.

Le ramassage scolaire proposé par la Commune est gratuit. Les inscriptions se font au service Population.

Le service périscolaire comprenant le restaurant scolaire et les garderies est géré par le Foyer Culturel 04 50 72 70 47.

La réunion d'information sur les nouveaux rythmes scolaires du 9 janvier 2014 est en ligne sur le site de la commune: [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

## Portage de livres à domicile

Vous avez des difficultés à vous déplacer et vous aimez lire. Une personne de la bibliothèque peut se rendre régulièrement à votre domicile pour échanger les livres que vous avez lus et vous en présenter de nouveaux. Pour cela, il est nécessaire de vous inscrire à la bibliothèque. Renseignements au 04 50 72 53 28.

## La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'Etat simplifie vos démarches.

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie :

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Informations sur :

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

## De l'hiver au printemps et à l'été : humour, musique et culture

En cette fin d'hiver pluvieux et morose, venez rire au Guidou avec l'AMCA le 8 février à 20h30 : la comédie **LA SURPRISE de Pierre Sauvill**, sera jouée par l'excellente Compagnie l'Amen' Scène, au profit de l'association Léman Horizon Madagascar, puis au CAS samedi 22 février 20h00, l'humoriste **CLAUDE VANONY** drainera les foules.

Vous vous attendrez ensuite au **CABARET Claude NOUGARO chanté par Lionel Buiret** au CAS à 20h00 autour d'un cassoulet convivial. En première partie, notre Sebi Gerlier national chantera, lui, **Maxime Leforestier**.

Puis vous ferez connaissance, au **Château de Coudrée**, avec la **merveilleuse chorale Suisse FLORILEGE** qui vous emmènera du Baroque au Jazz.

Le musée de préhistoire et géologie Jean Hallemans ouvrira le 17 mai avec une **conférence de Philippe Guichardaz : LE LAC BAÏKAL** et vous proposera une autre conférence par la grande géologue Danièle Decrouez, le 7 juin à 19h00 : **L'AMBRE D'ALLINGES ET D'AILLEURS : UNE MACHINE A REMONTER LE TEMPS** et le samedi 12 juillet au port si le temps le permet, un **grand CONCERT DE PIANO par ANDREI CHAGUINE, professeur au Conservatoire d'Irkoutsk, en Sibérie**.

Les enfants ne sont pas oubliés : pendant les vacances de Pâques un spectacle poétique de Zitoune et Cie : **C'EST AUJOURD'HUI DEMAIN le 7 mai**, puis en juillet des marionnettes : **L'OISEAU ET LE COUCOU le 9**, et un délicieux spectacle de contes et chants par la Cie Manudrine : **SI LES ENFANTS AVAIENT DES AILES** le mercredi 23, tous ces spectacles pour tout public, dès 5 ans et à 14h30.

Après le festival **ESCALES, MUSIQUES DU MONDE** donné par le Foyer au CAS vendredi 11 et samedi 12 avril, L'EMS avec toutes ses troupes vous fera danser Samedi 19 avril 2014 à partir de 17h au C.A.S. avec un Concert **"MUSIQUE A DANSER"**, les 23 et 24 mai au **Théâtre du Guidou** à 20h30 l'Ensemble Cantus vous enchantera

avec le **Concert "AU BORD DE L'EAU"** et le 27 juin à l'Eglise de Sciez, l'ensemble vocal donnera lui un **Concert "ANNIVERSAIRES"**. En avril et mai, nous aurons les **spectacles des ateliers du Foyer : un café théâtre par l'atelier de Paloma Sanchez**, puis le 5 avril au CAS le grand **GALA DE DANSE** vendredi 23 et samedi 24 mai au CAS soit en même temps que le concert de **Cantus** : quand les associations s'emmêlent, on n'arrive pas à éviter tous les tamponnements !

En août, nous fêterons la **10<sup>ème</sup> année des RENCONTRES DU GUIDOU** du 25 au 30 avec un programme exceptionnel dont les vedettes seront le mercredi 27 (à 14h30) **GARGOUILLE ET LE PRINCE** par Alain Carré en bateleur médiéval et un monstre mi-homme mi-bête : le jongleur poète Nadalini, les autres spectacles à 20h00 : le jeudi 28 **Christian Danowicz** : qui nous revient de Pologne avec des **SONATES VIOLON PIANO**, ainsi que de belles pièces de théâtre : vendredi 29 : **LA MARECHALE ET LE LIBERTIN** ou Diderot revisité pour Annick Gambotti et samedi 30 : **LA COLONIE PENITENCIAIRE** de Kafka interprété par le grand André Salzet qui nous avait enchantés en 2013 avec « Le joueur d'échecs ».

Jeanine Henry Suchet



Christian Danowicz nous revient en août avec son dernier CD

## Mardi 4 février

### Cinéma

**20h30** : au Guidou, « Rêves d'Or » un film de Quemada-Diez.



## Mercredi 5 février

### Cinéma

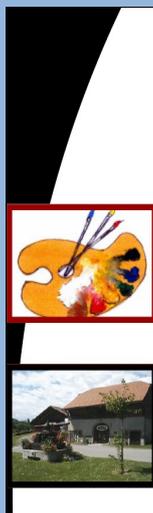
**14h00** : au CAS, « Belle et Sébastien » un film de Nicolas Vanier.



## Samedi 8 février

### Exposition peinture

De 15h00 à 18h00 jusqu'au dimanche 23 février : au Guidou.



### Exposition Peinture et Poterie

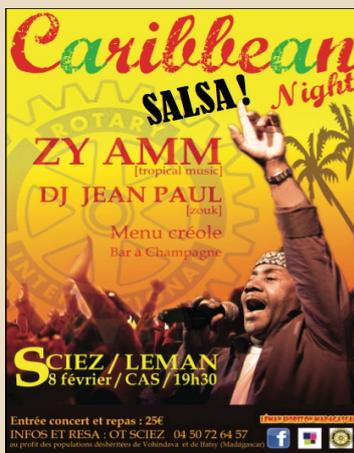
Du 8 février au 23 février

Ouverture : Vendredi, samedi, dimanche et lundi de 15h00 à 18h00 Sciez-sur-Leman

## Samedi 8 février

### Repas créole, Tropical music, Salsa

**19h30** : au CAS, avec Zy AMM live, en soutien aux enfants d'Ilfatsy et de Vohindava (Madagascar). Résa OT : 04 50 72 64 57.



### Théâtre

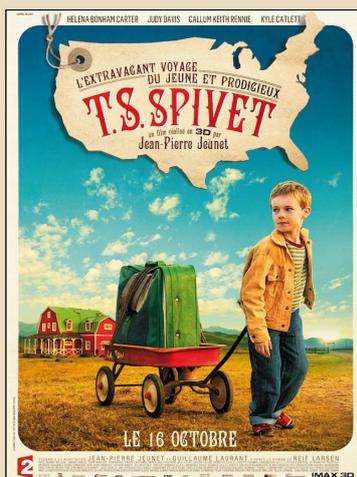
**20h30** : au Guidou, « La surprise », comédie de P.Sauvil, Cie Avant-Scène, au profit de l'association Léman Horizon Madagascar.



## Mardi 11 février

### Cinéma

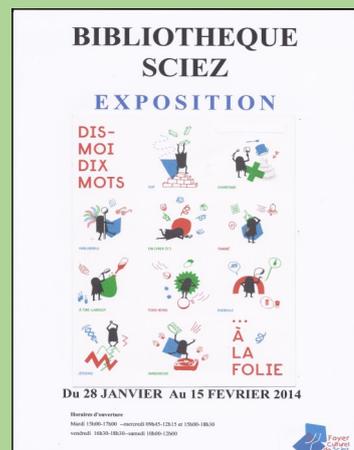
**20h30** : au Guidou « L'Extravagant voyage du jeune et prodigieux T.S. Spivet » en 3D de Jean-Pierre Jeunet.



## Samedi 15 février

### Exposition « Dis-moi dix mots »

Dernier jour de l'exposition qui a débuté le 28 janvier à la bibliothèque.



### Messe

**18h30** : à l'Eglise de Sciez

## Samedi 22 février

### Spectacle

**20h30** : au CAS, l'humoriste vosgien Claude VANONY. Billets en vente à l'Office de Tourisme



## Mardi 25 février

### Cinéma

**20h30** : au Guidou, « Le démantèlement » un film de Sébastien Pilote.

